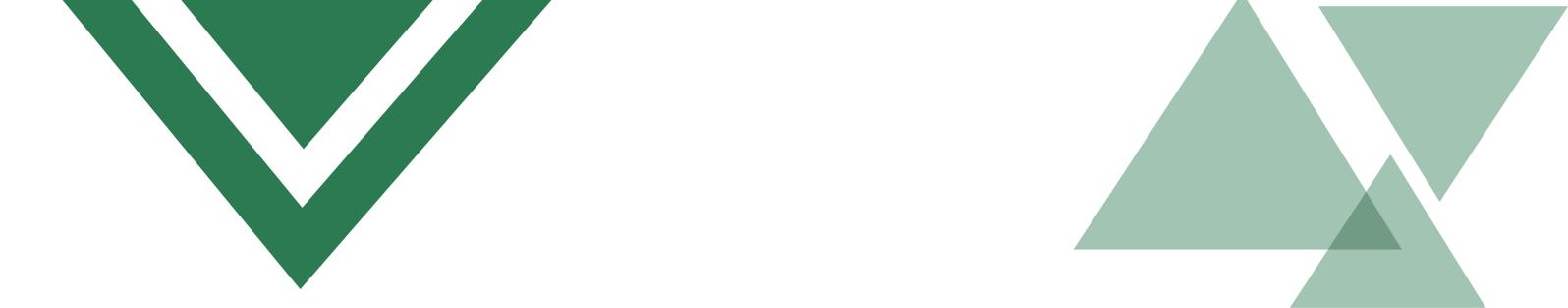




Centre Hospitalier
Sainte-Marie
LE PUY-EN-VELAY

STRATÉGIE HORIZON 2026

PROJET
d'établissement
2022-2026



politique DE SOINS

Le projet de soins constitue un des volets du projet d'établissement. Il devra mettre en œuvre dans son domaine, les grandes orientations stratégiques définies par le directeur de territoire. Il s'articule avec le projet médical et trouve sa place dans la complémentarité avec le projet social et le projet qualité/gestion des risques.

Le projet de soins fédère l'ensemble des professionnels soignants, il est donc identitaire et s'appuie sur des valeurs communes, partagées et reconnues. Il vise la sécurité des soins et prévoit l'évaluation des pratiques. Il garantit la cohérence de la prise en charge et place l'utilisateur au centre des préoccupations des professionnels. Les résultats recherchés visent le développement de l'autonomie des patients et des équipes, avec une prise en charge coordonnée des personnes soignées, adaptée au contexte évolutif des soins en psychiatrie.



politique DE SOINS

Évaluation

Projet de soins 2016/2020

Le projet de soins précédent a permis de prendre le virage ambulatoire, de façon à répondre aux besoins de la population sur le territoire en lien avec les orientations nationales. Il a été mis en place des Centres de Soins en Ambulatoire sur le pôle Adulte et Enfant, ce qui a amené la mise en place de quelques équipes mobiles, des CATTP. La fermeture d'unités a facilité cette mise en place, avec le redéploiement de professionnels sur l'ambulatoire. Le pôle Personne âgée avait déjà développé son équipe mobile sur le territoire, il a continué le virage ambulatoire en initiant les consultations IDE CMP et en développant les CATTP.

Toutefois, la survenue de la crise sanitaire a demandé de nous adapter, et a nécessité l'implication de toutes nos ressources (temps, humain...) pour la gérer au fil du temps et des exigences successives : cela n'a pas permis le déploiement de tous les projets.

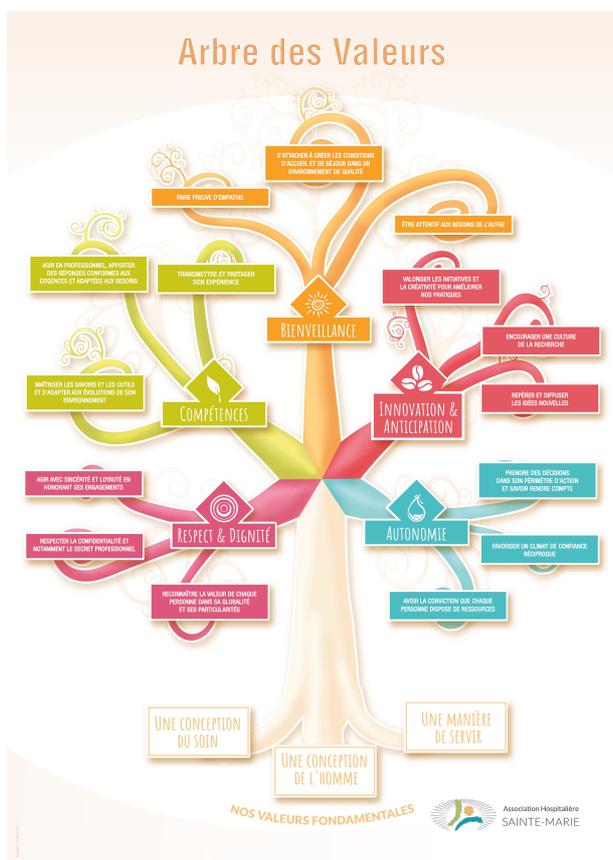
La difficulté de recrutement infirmier a aussi été un frein au cours de ces derniers mois/années obligeant l'institution à positionner ses ressources en mode dégradé (temps plein, puis ambulatoire...).

Présentation

Organisation et politique générale des soins

La philosophie du projet de soins s'appuie sur les valeurs de l'association. L'utilisateur est placé au cœur des soins et est acteur de sa prise en charge.

Le maître mot du projet d'établissement 2022/2026 est « **l'autonomie** », ce qui va être le fil rouge pour le projet de soins.



politique DE SOINS

État des lieux

Forces et faiblesses du CHSM

FORCES

Valeurs associatives
Attachement du personnel au
CHSM
Culture de l'entreprise
Adaptabilité à l'évolution
de la psychiatrie : PEC
non médicamenteuse,
aller vers

FAIBLESSES

Perte de la spécificité psychiatrique
au niveau des soignants
Locaux vieillissants



Centre Hospitalier
Sainte-Marie
LE PUY-EN-VELAY

OPPORTUNITÉS

Développement de nouveaux
métiers
Appels à projet

MENACES

Recrutement IDE
Réforme du financement

Objectif 1

Optimiser le parcours de soin

La continuité de la prise en charge, entre l'intra-extra et l'extra-intra, doit fédérer l'ensemble des acteurs professionnels de la prise en charge du patient. L'hospitalisation doit rester le dernier recours, ce qui demande de mettre en place des organisations en amont pour répondre au plus proche de la demande et favoriser les PEC ambulatoires.

Les différentes actions/intentions découlant de cet objectif :

◆ Actions primaires :

- ⇒ Mettre en place et/ou développer des IDE de 1^{ère} consultation et de consultations urgentes.
- ⇒ Participer au développement la télé-médecine et la télé-expertise dans son organisation.
- ⇒ Développer les équipes mobiles selon le projet médical.
- ⇒ Favoriser les liens avec les partenaires d'amont et d'aval : établissements du territoire, PTSM, CLSM....

◆ Actions secondaires :

- ⇒ Mettre en place le poste de gestionnaire du parcours de soin : définition des missions, suivi de la mise en place et évaluation, réajustements.
- ⇒ S'assurer de la tenue du dossier patients : *check-list*, PPS, transmissions ciblées, grille d'évaluation, indicateurs de pratiques cliniques...
- ⇒ Favoriser la collaboration pluridisciplinaire : coopération médico-soignante, prise en charge somatique.
- ⇒ Mettre en place des PPS dès l'entrée du patient.

◆ Actions transversales :

- ⇒ Adapter les effectifs en lien avec l'activité en lien avec les TBME à venir
 - ⇒ S'assurer de l'optimisation du codage en lien avec la réforme du financement
 - ⇒ Participer à l'actualisation du ROR et les outils de coordination sur le territoire
 - ⇒ Suivre les pratiques d'évaluation dans les services de soins en collaboration avec le service qualité (IPC/mise en place et réévaluation des plans d'actions suite aux inspections, certification, étude des évènements indésirables et EIG).
- 

Objectif 2

Renforcer les droits des patients et la place des usagers en impliquant le patient dans son processus de soin

Ces enjeux sont le « cœur de métier » de l'activité soignante centrée sur le respect de la personne, son écoute et l'identification de ses besoins bio-psycho-sociaux afin de lui donner l'assurance d'une prise en soin adaptée et individualisée en l'incluant à toutes les étapes de sa prise en charge.

Les différentes actions découlant de cet objectif :

- ⇒ Impliquer le patient à toutes les étapes de sa prise en charge et dans les décisions qui le concernent : directives anticipées, *empowerment*...
 - ⇒ Prendre en considération sa parole avec développement de la méthode PACTE sur les unités
 - ⇒ Améliorer le respect et la dignité des patients et de la confidentialité en collaboration avec la responsable de la maison des usagers (management des référents droits des usagers afin que chaque service soit concerné et informé, participation des référents à la CDU, évaluation de la satisfaction et plan d'actions, formation et information des professionnels)
 - ⇒ Travailler sur la liberté d'aller et venir en définissant les règles et en mettant en place des possibilités d'aller et venir en service fermé.
 - ⇒ Évaluer et réajuster les règles de vie en lien avec l'évolution des droits des usagers.
 - ⇒ Réduire le recours à l'isolement et la contention. Mise en place de salons d'apaisement sur les différents services.
 - ⇒ Participer à l'ERE de territoire : Espace de Réflexion Ethique et contribuer à la démarche éthique dans les services.
 - ⇒ Développer la paire-aidance et les patients-experts.
- 

Objectif 3

Accompagnement des professionnels

Accompagner les professionnels à leur arrivée et tout au long de leur carrière sur l'établissement en leur permettant de développer, valoriser leurs compétences, en lien avec les évolutions des prises en soin et de se projeter sur de nouvelles missions.

La spécificité psychiatrique demande des compétences particulières qui nécessitent un programme de formation, un encadrement pour faciliter la prise de fonction. Le virage ambulatoire, l'évolution des pratiques soignantes en santé mentale et la pénurie médicale impose de nouvelles compétences, qu'il est important d'identifier afin de mettre en place les formations et favoriser les changements d'affectation sans tomber dans un *turn-over* trop important.

Les différentes actions découlant de cet objectif :

- ⇒ Élaborer les fiches de poste des professionnels en prenant en compte les spécificités souhaitées par pôle/filière/service (UTP/HJ/CATTP/CMP).
- ⇒ Développer une politique de recrutement : attractivité, formations, liens avec les IFSI/IFAS.
- ⇒ Mettre en place des outils d'aide à la projection sur le prévisionnel des effectifs : GPMC.
- ⇒ Fidéliser les professionnels en favorisant la mobilité, l'évolution professionnelle, l'accès à la formation.
- ⇒ Participer au groupe de travail QVT.
- ⇒ Accompagner les professionnels tout au long de leur carrière, dans leur projet professionnel et favoriser le reclassement professionnel en cas de nécessité.
- ⇒ Développer la recherche en soin en facilitant développement des PEC non médicamenteuse, *Socle Care*.
- ⇒ Introduire de nouveaux métiers : IPA, infirmier-expert, *case manager*...

Conclusion

- ⇒ L'élaboration de ce projet de soins s'est faite en équipe de direction des soins.
 - ⇒ Les objectifs et actions vont être inscrits dans le PACQSS_Projet de soin.
 - ⇒ Les actions/intentions vont être rédigées au fil de l'eau sous forme de fiches actions pour cadrer les groupes de travail qui vont se mettre en place (attendus, délais...).
- 